



DÉCLARATION LIMINAIRE DES ÉLU-E-S CGT FINANCES PUBLIQUES AU COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 18 JUIN 2021

- **Fusions de SAID des 7ème, 11ème, 12ème, 14ème et 15ème arrondissements**
- **Aménagements liés aux fusions de services 2022 sur les sites de Reims, Saint-Sulpice, Tolbiac et Argonne**

Monsieur le Président du CTL,

Depuis de nombreux mois, nous constatons un climat politique et social alarmant, dont l'un des aspects est une diffusion croissante et décomplexée des idées nauséabondes de l'extrême droite. Les propos et les actes racistes et sexistes se propagent, et tendent à se banaliser. Aujourd'hui, force est de constater que ces idées nauséabondes sont portées sur tous les plateaux de télévision, dans chaque débat, ce qui les banalise et permet à certains de briser les frontières politiques. Dorénavant, elles irriguent largement le spectre politique jusqu'au plus haut niveau de l'État, à l'exemple des récentes prises de position du ministre de l'Intérieur.

Pour la CGT, cet état de fait n'est pas anodin et nous rappelle que les pires idéologies peuvent toujours prospérer en temps de crise, d'autant plus lorsque des pans entiers de la population sont laissés sur le bord du chemin.

La CGT combattra toujours contre toute forme d'exclusion et de discrimination, et continuera au contraire à porter des idées de progrès social et d'émancipation pour toutes et tous.

Les agentes et les agents de la Fonction Publique exercent un rôle essentiel pour la population dans ce contexte difficile, et leur implication dans la période de pandémie a été maintes fois saluée. Hélas, au-delà des discours hypocrites, les attaques contre les services publics se succèdent, et les fonctionnaires ne voient toujours pas arriver la moindre marque de reconnaissance concrète. Les suppressions d'emplois se poursuivent, de même que le gel du point d'indice. La loi de transformation de la Fonction Publique prive les fonctionnaires de droits fondamentaux, etc. Le « quoiqu'il en coûte » cher au Président Macron ne semble clairement pas destiné à l'intérêt du plus grand nombre, et encore moins aux agent.es publics. C'est pourquoi la CGT a appelé à une mobilisation dans la Fonction Publique le 15 juin dernier, qui en appellera d'autres, pour la défense des services publics et de ses agent.es.

Dans ce contexte, la DGFIP poursuit ses réformes néfastes à marche forcée et ne tire aucun enseignement de la crise que nous traversons. Le NRP, la démétropolisation, les restructurations : tous ces projets, contrairement aux discours officiels, ne visent qu'un seul but : faire des économies sur le dos des agent.es, dont les conditions de vie au travail seront encore davantage dégradées, et sur le dos des usagères et des usagers, qui subissent un éloignement croissant des services.

Notre administration, toujours à la pointe lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des reculs inacceptables en matière de conditions de vie au travail, envisage d'aller toujours plus loin dans la réduction drastique des espaces de travail des agent.es. Cela se ressent déjà à l'analyse des documents présentés pour ce CTL, dans lesquels la « densification NRP », pour reprendre vos propres termes figurant dans le point budgétaire du précédent CTL, prend tout son sens.

D'ailleurs, comme nous vous l'avons déjà exprimé, la CGT sera vigilante face à toute tentative de l'administration visant à mettre en place des « flex-office » ou autres espaces de « co-working » pour économiser encore davantage de mètres carrés : ce serait totalement inacceptable.

Les usagères et les usagers sont en droit d'attendre un véritable service public, de proximité et de pleine compétence. Les agentes et les agents de la DGFIP sont en droit d'attendre des conditions de travail décentes pour exercer leurs missions. A la lecture des différents documents de ce CTL, il apparaît clairement que nous ne partageons pas la même vision de notre administration. La CGT, pour sa part, porte un tout autre projet de société que celui du gouvernement en place, et sera toujours aux côtés des collègues, pour porter leurs revendications et pour la défense du service public.

FUSIONS DE SAID DES 7ÈME, 11ÈME, 12ÈME, 14ÈME ET 15ÈME ARRONDISSEMENTS

Vous adaptez une fois de plus les structures aux suppressions d'emplois mais aussi maintenant à la mise en place du NRP et de la démétropolisation. Auparavant, vous prétendiez que ces restructurations permettaient d'améliorer les conditions de travail des collègues, vous n'en êtes plus là maintenant. La charge globale de travail reste constante et il y a de moins en moins d'effectifs.

Ces fusions ont pour but de répondre à la commande politique du gouvernement qui vise à détruire le service public de proximité. Vous fusionnez les secteurs d'assiette pour pouvoir mieux fusionner les SIP pour pouvoir supprimer des sites, pour pouvoir démétropoliser des services et des missions. A la DRFIP Paris, chaque SIP a une organisation particulière en fonction de l'historique du service, de l'appétence des collègues...

Les conditions pratiques et matérielles de ces fusions sont renvoyées à des groupes de travail pilotés par les chefs de service. Concrètement, ce sont les agents eux-mêmes qui devront une fois de plus assumer seuls la nouvelle organisation de leur service.

On peut trouver selon les SIP :

- des cellules transverses
- des cellules de gestion
- des cellules affaire juridique et contrôle de régularisation
- des cellules missions supports ou cellules courrier
- des cellules contentieux...

Et dernière trouvaille de la direction, la création d'une cellule relation usagers.

Pouvez-vous nous en dire plus sur cette cellule ? Quelle sera sa mission ? Quelle sera sa compétence sur le site notamment sur ceux où existent plusieurs SIP ?

Concernant certains SIP, il est clairement écrit que l'organisation du service se fait en fonction des tâches télétravaillables et celles non télétravaillables. Cette organisation est prévue à un instant T, mais elle est plus que précaire puisqu'elle peut être remise en cause à chaque mouvement de mutation ou au gré des demandes ou renoncations de télétravail.

AMÉNAGEMENTS LIÉS AUX FUSIONS DE SERVICES 2022 SUR LES SITES DE REIMS, SAINT-SULPICE, TOLBIAC ET ARGONNE

À l'instar du PCE et du PCRP du 5ème arrondissement, les collègues du SIP de Saint-Petersbourg se voient imposer une anticipation de leur déménagement.

Initialement prévu fin août 2021 pour le 5ème et fin de l'année 2021 pour le 17ème; les collègues ont appris brutalement et sans aucune explication leur déménagement.

Malgré la délibération votée en CHSCT le 10 juin concernant la nouvelle installation du PCE et du PCRP du 5ème les 21 et 22 juin 2021, aucune réponse n'a été apportée par la direction.

Tout d'abord nous tenons à vous informer que de nombreux collègues ont constaté que les temps de trajet « Domicile – site actuel » présentés dans vos fiches sont parfois très minorés.

Cependant, même avec cette minoration, c'est bien la majorité des collègues qui verront leur temps de transport majoré jusqu'à 3/4 d'heure.

Par exemple, pour Saint-Petersbourg, 30 collègues sur 35 subiront une augmentation du temps de transport.

Concernant ces déménagements estivaux, les collègues ayant obtenu leur mutation au 01/09/2021 apprécieront l'opportunité de déménager deux fois en 3 mois avec les conséquences que cela implique sur leur condition de travail...

Alors que nous subissons toujours les restrictions sanitaires, pour preuve les conditions d'organisations de ce présent CTL, vous imposez à de nombreux collègues des déménagements anticipés provoquant une augmentation significative de la densité des agents sur les sites d'accueil.

Par exemple le 3ème étage du bd de REIMS voit les collègues du SIE TERNES-BATIGNOLLES s'entasser dans des bureaux afin d'accueillir les collègues des deux PCE du 17ème. Ainsi dans le bureau 328 on pourra compter 6,6m²/agent.e, bien loin des normes SUN et AFNOR de 12m² minimum /agent.e.

On voit que le ratio m² par agent est divisé par deux notamment au SIP Villette ou encore au SIE du 18ème.

Cette triste constatation de densification des bureaux s'observe sur l'ensemble des déménagements présentés dans ce CTL alors que des locaux restent vacants. L'occupation de ces bureaux permettrait d'améliorer les conditions de travail des collègues dans le respect des règles sanitaires.

Contraire à ce qui figure dans les documents, l'organisation du travail se trouvera modifiée dans les faits notamment concernant les fusions de services.

Par ailleurs les collègues s'interrogent légitimement sur le devenir des dossiers vivants et archivage papier, le devenir des postes de full accès internet, le positionnement des mopieurs dans des espaces aérés et non dans les bureaux, et pour certain service pour lequel l'espace courrier est supprimé, les collègues sont invités à ouvrir et dispatcher le courrier dans le couloir...

Nous nous inquiétons aussi des conditions de restauration au sein des cantines AGRAF sur les sites d'accueil en raison de la diminution drastique des effectifs de l'AGRAF.

À ces déménagements suivront des fusions de services, des suppressions d'emplois, des dégradations des conditions de travail et d'exercice de nos missions dans le cadre du NRP provoquant beaucoup d'inquiétude.

Le tableau des écrêtements fourni pour les services avant réorganisation confirme à nouveau un nombre d'heures réalisées par les agents et non rémunérées, aux dépens de leur santé. Nous dénonçons cette situation anormale liée aux suppressions d'emplois successives.